



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 17 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Passage en risque MODÉRÉ pour le risque feux de forêt en Dordogne.

Au vu des conditions météorologiques actuelles et en concertation avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne ([SDIS](#)), **le préfet de la Dordogne a décidé de lever la vigilance «risque sévère feux de forêt».**

À compter de ce mercredi 17 août 2022, le département de la Dordogne passe en risque modéré.

En conséquence, **les dispositions d'interdictions établies précédemment par l'arrêté du 04 août 2022 en raison du risque sévère sont levées.**

Néanmoins, Monsieur le préfet de la Dordogne **appelle à la vigilance et au civisme de chacun** pour une protection des espaces naturels comme les forêts, les champs, les zones de friche. À ce titre, restez vigilants et respectez les consignes de prévention.

Si vous êtes témoins d'un départ de feu, certaines consignes restent à appliquer :

- alerter les secours en composant le 18 ou le 112 ;
- essayer de localiser le feu ;
- essayer d'éteindre le feu avec de la terre, du sable ou de l'eau sans se mettre en danger.

